AVIS

Réf. : AT.18.102.AV

Date d'approbation : 18/12/2018

Projet de rénovation urbaine dite « Centre-ville » à BERTRIX

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de Bertrix
- *Auteur de projet :* IMPACT sprl
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis

- *Référence légale :* Art. 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
- *Date de réception du dossier :* 26/11/2018
- *Délai de remise d'avis :* 45 jours
- *Audition :* 7/12/2018
- *Portée de l'avis :* Projet de rénovation urbaine

Projet :

- *Localisation :* Centre de Bertrix

Brève description du projet et de son contexte :

La stratégie du projet se base sur les six axes prioritaires suivants :
- Ramener du logement dans le centre-ville ;
- Renforcer la mixité des fonctions par le redéploiement commercial du centre-ville ;
- Poursuivre la dynamisation du centre-ville par la création de lieux d'animation ;
- Générer un lieu structurel entre le quartier du centre et celui de la gare ;
- Amener la nature et les espaces verts dans le centre-ville ;
- Créer un véritable réseau structurant de voies lentes au sein du centre-ville.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine « Centre » à BERTRIX.

Le Pôle estime que le projet répond à la philosophie de la rénovation urbaine définie à l'article D.V.14 du CoDT soulignant que *« L'opération de rénovation urbaine est une action d'aménagement globale et concertée, d'initiative communale, qui vise à restructurer, assainir ou réhabiliter un périmètre urbain de manière à y favoriser le maintien ou le développement de la population locale et à promouvoir sa fonction sociale, économique et culturelle dans le respect de ses caractéristiques culturelles et architecturales propres ».*

Il estime également que le périmètre est pertinent, cohérent et traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine. Ce périmètre aura notamment pour effet de redynamiser les liens entre le centre et le quartier de la gare.

De plus, le Pôle souligne la qualité de la participation citoyenne, mais celle-ci aurait pu être alimentée par une meilleure sensibilisation des riverains. Il regrette également le peu d'implication de la commission locale de développement rural lors du processus participatif.

Le Pôle considère également que la stratégie est cohérente avec les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune mis en évidence dans le diagnostic. Il regrette toutefois la faiblesse de la stratégie au niveau du quartier de la gare. Il aurait en effet mérité d'être analysé de manière plus approfondie au vu de l'importance de son enjeu dans le développement du centre de Bertrix.

Au niveau des projets proposés dans l'opération de rénovation urbaine, le Pôle estime qu'ils sont globaux, transversaux, cohérents avec les objectifs retenus et permettront de mettre en place une dynamique positive et d'entrainement de rénovation du centre de Bertrix. Vu l'importance du budget prévu et la faiblesse de l'enveloppe budgétaire régionale en la matière, le Pôle incite la commune à rechercher des sources de financement différentes, dont la recherche d'investissements privés, pour concrétiser ses projets.

Le Pôle estime enfin que le dossier de rénovation urbaine réalisé par l'auteur de projet est de bonne qualité. Il regrette toutefois la faiblesse de la mise en contexte du périmètre par rapport aux quartiers voisins et aux autres outils d'aménagement du territoire mis en place ou en cours à Bertrix.

Samuël SAELENS
Président